

RSE Ain'Fo

Fournisseur d'énergie dans l'Ain
La Lettre d'Information de RSE N° 8 / Hiver 2017

Des aides au quotidien pour les personnes en difficultés

Pour RSE, l'aide aux personnes éprouvant de réelles difficultés à payer leurs factures d'électricité est une priorité : si la situation financière du client est avérée critique, nous lui appliquons jusqu'à présent le Tarif de Première Nécessité (TPN), lequel lui permettait de bénéficier d'une remise sur le montant de ses factures d'électricité. Ce dispositif est en train d'évoluer pour prendre une nouvelle forme.

De plus, nous mettons ce client en relation avec les services sociaux compétents pour le faire bénéficier d'autres aides auxquelles nous participons en abondant le Fond de Solidarité Logement (FSL) du Département de l'Ain, et nous lui accordons un étalement de ses paiements dans le temps afin de l'aider à surmonter une facture qu'il n'a pas pu anticiper.

Parallèlement, nous mettons en œuvre des actions de recouvrement des factures impayées pour les clients qui ne se manifestent pas ou qui ne répondent pas à nos courriers de relances : il en va de la préservation du principe d'équité qui caractérise le service public que nous gérons.

Le Chèque Énergie est une des mesures introduites par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte adoptée en 2015. Après son expérimentation dans 4 départements français entre 2016 et 2017, le dispositif sera généralisé à l'ensemble du territoire en 2018. Il remplacera donc le Tarif de Première Nécessité (TPN) mentionné ci-dessus et destiné aux ménages aux revenus les plus modestes.

À partir de 2018, les ménages éligibles recevront automatiquement, une fois par an, un Chèque Énergie sur critères de ressources. Le dispositif du Tarif de Première Nécessité (TPN) prend fin le 31 décembre 2017. A l'instar par exemple du ticket restaurant, le Chèque Énergie permet à ses bénéficiaires de payer tout ou partie de leurs factures d'électricité.

L'éligibilité au Chèque Énergie sera établie en fonction de 2 critères : selon la composition du ménage et son revenu fiscal de référence, le montant du Chèque Énergie variera de 48 à 227 €.

Pour ses attributaires, il leur suffira de remettre ce Chèque Énergie aux services de RSE pour voir leurs factures d'électricité allégées de son montant.

Le Directeur,
Jean-Marc GEORGE

Actualité sociale : le chèque énergie

2018, sera l'année du chèque énergie, ce dispositif remplacera le TPN (Tarif de Première Nécessité),

Le chèque énergie, qu'est-ce que c'est ?

C'est une aide au paiement des factures d'énergie du logement à votre nom, il est attribué au regard de la composition de votre foyer et de vos ressources (à condition bien sûr d'avoir déposé une déclaration de revenus auprès des services fiscaux).

Le chèque énergie est adressé automatiquement à chaque bénéficiaire. Son montant varie selon les ressources et la composition du foyer.

Pour plus d'informations, le site internet www.chèqueenergie.gouv.fr est à votre disposition.



Enfouissement du réseau haute-tension

En 2017, RSE a réalisé deux chantiers de mise en souterrain de son réseau haute-tension (HTA). Ces deux chantiers représentent un linéaire total de 6,8 km de réseau souterrain. Ces deux opérations ont permis de supprimer 9,3 km de réseau aérien et de déposer 83 poteaux. Outre l'aspect esthétique, cela permet d'avoir un réseau moins sensible aux événements climatiques. Sur le territoire de RSE, le réseau HTA est souterrain à plus de 80% (320 km en souterrain sur un total de 399 km).

Ces chantiers se sont déroulés sur les communes de Lapeyrouse (1,9 km posés et 2 km déposés), Mionnay (1,7 km posés et 2,3 km déposés), Saint André de Corcy (3,2 km posés et 5 km déposés).

Par ailleurs, de manière à réduire encore le temps d'intervention en cas de dépannage, RSE a installé sur la commune de Lapeyrouse, un dispositif baptisé « Auguste » qui permet d'isoler à distance les parties de réseau aérien que l'on nomme des « antennes ». Ainsi, il est plus facile et plus rapide de déterminer l'endroit du défaut grâce à cet appareil, par exemple un arbre tombé sur une ligne. RSE prévoit de déployer largement ce système ou un système similaire sur la quasi-totalité des antennes aériennes du réseau.



Un « Auguste » à Lapeyrouse

Nouveau Service RSE : Clean'Sun



RSE, votre fournisseur local d'énergies et acheteur « obligé » de l'énergie produite par votre centrale photovoltaïque, est ravie de vous annoncer le lancement de son nouveau service « Clean'Sun », qui porte sur le nettoyage des panneaux photovoltaïques.

Cette prestation assurée par une entreprise locale mandatée par RSE, permet d'augmenter la productivité de votre installation pour un coût adapté à chaque typologie.

Ce type d'entretien se révèle bénéfique pour augmenter la production d'énergie électrique.

RSE développe ce service innovant afin de contribuer au développement des Energies Renouvelables dans la Dombes.